

Des chiffres et des Lettres

Face à son clavier, en proie au doute, l'auteur qui vient de passer sa journée à supprimer une virgule pour la remettre le lendemain (ou l'inverse), n'ignore qu'à moitié que son geste, qu'il le veuille ou non, entrera sous peu dans l'économie de la culture. De l'éditeur au lecteur, du distributeur au libraire et au bibliothécaire, tout le monde y passe. Déambulation semi-aléatoire au sein de quelques principes de l'industrie du livre, de ses acteurs, de son prix.

Bien que la notion soit intégrée par les professionnels du livre (qui s'en cacheront plus ou moins selon les cas, par cette sorte de pudeur qui consiste à affirmer qu'il n'est de culture que sans calcul), parler d'économie du livre est une vaste entreprise. Les tenants d'une approche sociologique des champs culturels sont pourtant unanimes de ce point de vue : pas de prise en compte qui vaille en dehors d'une *socio-économie* pour répondre à la double nature de la culture. Un volet pour l'analyse de ses règles spécifiques, de ses croyances, de ses contenus ; un autre pour la prise en considération de ses fondements économiques, tant il est vrai que si deux « modèles » semblent régir le monde des Lettres, les chiffres en sont indissociables : « Lettres au service des chiffres » dans le cas du pôle le plus commercial de la production de livres (où la rentabilité l'emporte), mais également « chiffres au service des Lettres » à l'autre pôle, où toute œuvre,

fût-elle de Beckett, relève d'une économie dont le dessein minimal a pour nom la pérennité – par opposition à la faillite.

Pour entrer dans cette dimension, l'un des biais les plus commodes reste sans doute la décomposition du prix d'un livre, ou répartition de sa valeur monétaire entre les différents acteurs de la chaîne. Le schéma le plus communément admis consiste à en diviser le prix (hors TVA) comme suit : 10 % pour l'auteur, 8 % pour l'éditeur, 20 % pour les coûts de fabrication, 7 % pour la promotion, 18 % pour la diffusion/distribution (soit le double travail de présentation des livres auprès des points de vente et de manutention), et enfin 37 % pour le libraire. Chiffres qu'il convient de faire précéder d'un « environ » systématique, tant les réalités peuvent varier d'une situation à l'autre. Quoi qu'il en soit, cette répartition a le mérite de souligner le fragile partage de l'argent apporté par le lecteur, dans le cas surtout où l'un des maillons de la chaîne estime, pour une raison ou pour une autre, que sa part est insuffisante. Ainsi de l'édition à compte d'auteur, où l'éditeur massacre la part qui revient à l'auteur. Ainsi aussi du pouvoir de conviction de la distribution, dès lors qu'elle réduit les marges de la librairie. On verra plus loin, parlant de la tabelle, comment ce pouvoir de conviction peut se produire au détriment du lecteur, la pratique ne consistant plus à *gagner du terrain* sur le libraire, mais à augmenter le prix du livre en lui imposant un surcoût, soit en le faisant déborder des 100 % dont nous suivons la répartition.

QUATRE PROBLÈMES

À côté de cette économie au sens le plus étroit du terme, c'est toute l'économie du *marché* du livre qui entre en jeu. Un marché que l'on dit en « crise », et dont on peut résumer les failles à quatre grands problèmes : la concentration dans l'édition, le recours à une logique industrielle de plus en plus large dans la production du livre, la surmédiation de certains titres (best-sellers) au détriment des autres, l'augmentation exponentielle de titres produits (ou *surproduction*). Dans sa synthèse de l'évolution du marché du livre en 2007, la revue *Livres Hebdo* estime ainsi à 60 900 le nombre de nouveaux titres produits (contre un peu moins de 40 000 en 1998). Près de 1 200 par semaine. Près de 170 par jour. Particulièrement concernés en 2007 par cette hausse de la production, les livres religieux, la sociologie, l'anthropologie et la politique – il y avait, pour rappel, des élections dans l'air. Mais l'espace au sein d'une librairie n'est pas extensible à l'infini. L'inconvénient majeur de cette surabondance (ajoutée à la surmédiation), c'est moins l'existence *en soi* de ces livres, que la mise à l'écart de ceux qui, rendus moins indispensables pour le libraire, chercheront un rayon en vain.

Un observateur attentif du milieu de l'édition, François Rouet, dans sa somme récemment actualisée *Le livre, mutations d'une industrie culturelle*, a bien remis ces phénomènes en perspective, rappelant après d'autres que la « crise » de l'édition est aussi vieille que l'édition elle-même – ce qui ne signifie bien en-



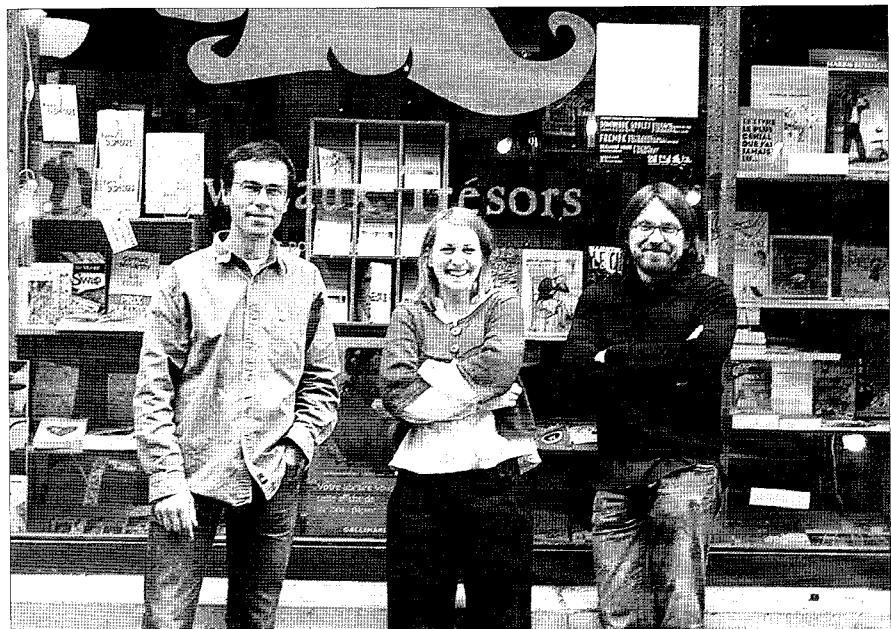
tendu pas que les phénomènes aujourd’hui mis en avant sont insignifiants. Concernant la concentration tout d’abord, l’économiste rappelle qu’elle s’est largement illustrée tout au long du XIX^e siècle, et qu’il conviendrait donc plutôt de parler de *surconcentration*. Que la Bibliothèque bleue (du XVII^e au XIX^e siècle) et la Bibliothèque des chemins de fer de Louis Hachette, au XIX^e, ont déjà bien inauguré le développement d’une diffusion de type industriel – les collections à bas prix non plus ne datant pas d’hier, avec l’émergence de romans à quatre sous et livres illustrés à vingt centimes après 1848. Que *Les Misérables* de Victor Hugo, publiés simultanément en huit langues en 1862, ne sont pas sans présenter quelques traits des best-sellers actuels. Que la dénonciation de la surproduction, enfin, n’a pas attendu la fin du XX^e pour traverser le monde du livre ; ainsi de Zola, en 1880, s’inquiétant de ce que les éditeurs « publient trop » – « sur-surproduction » pourrait-on dire alors de notre époque. Malgré cet effort de relativisation, les avis divergent en la matière, et nombreux sont ceux qui ont pris la plume, ces derniers temps, pour dénoncer les « dérives » d’un marché qui tendrait de plus en plus, pour reprendre l’expression que nous utilisions plus haut, à mettre les Lettres au service des chiffres. Dans deux essais qui ont fait date (*L'édition sans éditeurs* en 1999, *Le contrôle de la parole* en 2004), André Schiffrin s'est ainsi fait le dénonciateur écouté de la concentration dans l'édition, aux États-Unis d'abord, en France ensuite, des liens qui peuvent se nouer

entre grands groupes et États, et de leurs conséquences directes sur la liberté d’expression. Plus encourageant, et en contrepoint aux écrits de Schiffrin (malgré que celui-ci propose des « alternatives »), *Lire et penser ensemble. Sur l'avenir de l'édition indépendante et la publicité de la pensée critique* (2006), de Jérôme Vidal, conçoit la période actuelle comme une chance pour le livre : jamais il n’aurait été si simple et si peu coûteux de créer une structure éditoriale, et le déploiement de nouveaux réseaux (au premier rang desquels Internet) pourrait bien être une chance pour de nouveaux entrants. Assez récemment, l’éditeur Éric Vigne (*Le livre et l’éditeur*, 2008) cernait pour sa part les mutations en cours en développant le

terme de *marchandisation*, ou excès de la *commercialisation*.

EN BELGIQUE

Sachant que la plupart des livres commercialisés en Belgique francophone sont d’origine française, ces quelques phénomènes français concernent bien évidemment la Belgique au premier chef. À quoi s’ajoutent des phénomènes locaux. Ainsi des multiples restructurations à l’échelle nationale pour causes de fusions, de cessions de parties de catalogue ou de faillites. Récemment, le mode d’expansion du Groupe Luc Pire, par rachats successifs, s’en est fait le grand représentant. Mais plus en amont déjà, la cession, par les actionnaires de Duculot, en 1993, de la totalité de leur



L'équipe de Livre aux Trésors. De gauche à droite : Olivier Verschueren, Claire Nanty et Philippe Marczewski. Photo Tanguy Habrand.

participation aux groupes De Boeck et Casterman pour, disait-on alors, mieux affronter le marché français, donnait le « la » à une tendance qui allait se généraliser par la suite. À côté de ces mouvements, l'internationalisation qui a tout particulièrement frappé les secteurs les plus rentables de l'édition francophone belge, et à l'intérieur de ceux-ci, les maisons les plus susceptibles d'intéresser les groupes étrangers. Pour s'en tenir à la seule bande dessinée, ce sont Dupuis, le Lombard, Dargaud et Casterman qui ont pris un aller simple. En quelques années, tout un pan de l'édition belge échappe à l'édition belge. Alors, maisons belges nouvellement impliquées dans une dynamique internationale (cela dit, Casterman avait déjà une succursale à Paris en 1857), ou locaux dédiés à la seule santé de chiffres, sur fond de Lettres ?

Pour illustrer toutes les nuances qui s'imposent, on ne théorisera pas en long et en large. Prenons simplement deux cas concrets, une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, c'est la création d'une librairie désormais bien établie qui montre en quoi une résistance aux forces en présence est encore possible. La mauvaise, c'est que quelques distributeurs parviennent encore à faire pression sur le prix de certains livres, du coup plus chers en Belgique qu'en France (la tabelle). Commençons par la bonne.

LIVRE AUX TRÉSORS : LE LIVRE AVANT TOUT

La scène se passe en plein centre de Liège, dans l'un de ses quartiers les plus

dynamiques et les plus paradoxaux. Espace protéiforme s'il en est, où se côtoient désormais cafés branchés, cafés glauques, vêtements chics et/ou à la mode, traiteurs de premier choix, et quelques-uns des plus importants bastions culturels de la ville (avec Outremeuse, Pierreuse et Saint-Léonard sans doute) – occupé qu'il est de part en part par les Grignoux depuis l'inauguration d'une annexe au Churchill (et au Parc), le cinéma Sauvenière. C'est là, alors que le renouveau du coin n'en était qu'à ses balbutiements, que Philippe Marczewski inaugure en novembre 2002 une librairie dédiée aux enfants et aux adultes. À l'origine de Livre aux Trésors, l'idée de développer un concept de librairie résolument *différente*, qui intègre les livres pour la jeunesse dans des décors (des univers) à hauteur des enfants, et propose aux « grands » de la littérature d'aventure qui fasse le lien entre les générations. Difficile à mettre en œuvre, le projet est abandonné au profit de l'originalité des titres proposés. Ailleurs à Liège, Olivier Verschueren, employé depuis sept ans chez Pax, réfléchit lui aussi à la possibilité de lancer sa propre librairie. Les aides dont a pu bénéficier le premier, le second se les voit refuser. Un ami commun les met en contact. Et au printemps 2003, nouvelle inauguration : aux premières initiatives de Philippe Marczewski viennent s'ajouter l'expérience d'Olivier Verschueren et son envie de développer la littérature générale et les sciences humaines. Si les débuts sont assez incertains, la viabilité de la librairie n'étant pas garantie, le duo gère au mieux les

difficultés liées à un investissement financier relativement maigre au départ, et applique la règle de la prudence pour assurer l'achat de matériel, le stock, le remboursement des emprunts, au détriment des salaires, mis de côté pour l'heure. Au bout d'un an et demi, à la faveur d'une fidélisation croissante de la clientèle, les faits sont là : la librairie est *viable*.

À l'heure actuelle, malgré le discernement qui s'impose, Livre aux Trésors semble avoir passé le cap des crampes à l'estomac. À mesure que la librairie fait ses preuves, l'accueil de la banque et des fournisseurs se montre plus favorable. Et une troisième force vive, Claire Nanty, vient même de rejoindre l'équipe. Dans un contexte où les créations de librairies sont rares et rarement fructueuses, et où la tendance est plus généralement à la reprise d'un enseigne qui existe déjà, le cas de Livre aux Trésors apparaît bien exemplaire. Dans une ville où les librairies (tous niveaux confondus) ne manquent pas, une création spontanée a su s'imposer avec force dans l'espace urbain, qui plus est déjà dotée du label de qualité récemment mis en place par le ministère de la Culture. Rencontre autour d'un café *in situ* avec les principaux intéressés.

LE CARNET ET LES INSTANTS : Le projet Livre aux Trésors est encore assez récent. Comme le définiriez-vous aujourd'hui, en 2008 ? Où vous situez-vous dans la cartographie du métier ?

LIVRE AUX TRÉSORS : Nous sommes avant tout des « libraires indépendants ». En tant que membres du Syndicat de la



librairie francophone de Belgique, ou du groupement Initiales (France/Belgique) nous avons le sentiment d'appartenir à un ensemble, bien distinct des librairies de type Agora ou Fnac. C'est sûr qu'il existe aussi des affinités particulières au sein de chacun de ces ensembles. Les enseignes les plus représentatives de la librairie indépendante belge sont d'anciens petits, qui ont grandi. Le point de vue sur le monde du livre est assez semblable, mais la gestion, le fonctionnement, ne sont pas les mêmes. D'un côté la recherche d'une certaine pérennité ; de l'autre, le nôtre, celle d'un développement. Il y a donc ce qu'on pourrait appeler des « familles », dont les points communs se mesurent en termes d'objectifs, de taille, de génération, de sensibilités politiques, de pratiques ou encore de conception du rôle de la librairie dans la société. Mais on ne peut pas prévoir où nous serons dans trente ans.

C. I. : Vous vous montrez particulièrement actifs à Liège, notamment par le biais de rencontres culturelles. Quelle est au fond votre conception de la librairie ?

L. A. T. : On conceptualise un peu la librairie comme un « centre culturel », dont l'activité principale reste de vendre des livres. La librairie est une des modalités de la vie culturelle et doit prendre place dans le débat culturel. Tout ce qui peut être utile pour faire sortir le livre de la librairie est potentiellement valable. Est-on acteur culturel ? Cela peut sembler prétentieux, venant de « sales » petits commerçants... Mais la librairie est un commerce particulier, qui auto-

rise à faire plus que de vendre des livres. Une spécificité qu'on ne retrouve pas forcément dans le disque : les livres parlent de tout, c'est une matière culturelle inépuisable qui peut partir dans toutes les directions. Vendre un livre n'est pas juste un échange commercial. La librairie possède une dimension sociale, c'est un point d'ancrage.

C. I. : Ce point d'ancrage, au fond, c'est aussi le noyau où vient se cristalliser une vision particulière du livre et de la société. À quoi mesurerait-on la « personnalité » d'une librairie par rapport à une autre ?

L. A. T. : Tenir une librairie est un acte très personnel. Les individualités impriment une direction, orientent ce qui s'y fait. Le fait de collaborer à une animation où l'on a besoin d'un libraire, les rencontres, les expositions, c'est avant



Photo Tanguy Habrand.

tout parce que ces activités nous plaisent. Toutes ne nous passionnent pas forcément de la même manière, mais le simple fait que ce lieu permette à des gens de se rencontrer, à des débats d'avoir lieu, reflète un goût personnel. La singularité est là, et c'est la grosse différence entre librairie indépendant et groupe. Qu'une chaîne disparaît, et aucune identité ne disparaît. Il n'y a pas de choix personnel. Si Livre aux Trésors disparaît, c'est une lecture personnelle qui disparaît, une sorte de grille de lecture du monde éditorial.

C. I. : À l'heure où l'on dénonce la surproduction, une avalanche de titres sur le marché, cette tentative d'imposer une griffe, une « grille de lecture » est-elle encore possible ou compromise par la pression de la distribution ?

L. A. T. : Tous les livres qui sont ici, nous les avons acceptés. Aucun représentant ne nous a jamais rien imposé, et nous travaillons sans office automatique. Bien entendu, c'est le résultat d'une négociation permanente entre ce qu'on *doit* faire et ce qu'on *veut* faire. Dans le cas d'un best-seller particulièrement formaté, on hésite entre l'envie de ne pas le défendre et le fait qu'il va sans doute être demandé. Rien ne nous empêche de le prendre, en petite quantité, sans pour autant le mettre en avant. Ce n'est pas de la censure. Nous ne sommes pas dans une position de jugement ni de refus idéologique. Mais contraints par un certain nombre de données (la capacité financière à disposer d'un stock, la surface d'exposition...), on ne peut pas tout prendre, et on choisit ce qui nous plaît vrai-

ment. Paradoxalement, la concentration du secteur a aussi ses avantages : les distributeurs représentent un nombre important d'éditeurs, et au final, ce qui les intéresse, c'est que l'on fasse du chiffre avec les éditeurs qu'ils défendent. Que ce soit avec un best-seller ou autre chose, cela revient au même. Et c'est sans doute un atout lié à notre taille, mais la part des best-sellers dans notre chiffre d'affaires est peu significative.

C. I. : Concrètement, comment fait-on pour rester maître de ses choix dans une telle abondance ? Je pense à la rentrée littéraire... Pouvez-vous vraiment filtrer l'information dans un moment comme celui-là ?

L. A. T. : On est obligé d'admettre que c'est impossible de se faire une idée exacte de ce qu'est la rentrée littéraire. Nous avions déjà calculé le temps qu'il faudrait pour en lire une en entier, et c'est de l'ordre de plusieurs années. On est de toute façon noyé. À partir du moment où on accepte cela, autant y aller à fond et faire des choix, tout en laissant aussi un maximum de choix au public. On sait que la demande sera plus forte. Il faut donc avoir un peu plus, et essayer de donner une variété aussi grande que possible. Mais la rentrée littéraire ne change pas fondamentalement la donne. C'est peut-être plus encore le moment d'affirmer sa singularité, de déplacer la logique de la demande vers une logique de l'offre, sans tomber dans la prétention de ne montrer que ce qui ne se voit nulle part ailleurs. À partir de là, pourquoi choisir tel titre

plutôt que tel autre ? Il y a les titres auxquels on croit, ceux dont on se dit qu'ils plairont à certains, les affinités avec tel ou tel éditeur, le refus de tel ou tel autre, les conseils des représentants... On voit bien que la liberté *totale* n'existe pas, mais elle est bien là, et les critères de choix sont très variés. Une certitude en tout cas : un libraire indépendant n'est pas le délégué commercial d'un éditeur qui doit rentabiliser ses investissements.

La « tabelle » sur la table

Le cas de Livre aux Trésors laisse songeur, en ce qu'il témoigne simultanément de la vitalité teintée

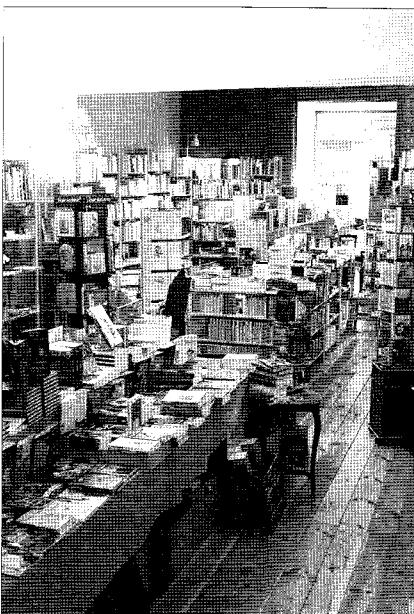


Photo Tanguy Habrand.

de régénération du secteur (même si, on l'a vu, cet exemple demeure rare et fragile), et de sa capacité à poser des choix. Il est pourtant un domaine où la librairie francophone belge n'a que peu son mot à dire : le prix du livre. Celui-ci s'incarne dans deux débats depuis des années à l'ordre du jour : le prix fixe et la tabelle. Deux problématiques distinctes, mais néanmoins unies sur un point : leur « inextricabilité ».

Passons rapidement sur le premier, dont on a déjà eu l'occasion de discuter largement par ailleurs¹, et avec lequel on touche à l'absence d'une loi Lang en Belgique, soit l'obligation de trouver un même titre au même prix dans tous les points de vente. Une mesure dont l'objectif immédiat est de lutter contre les opérations de discount sauvage initiées par les chaînes culturelles et les grandes surfaces, en vue de placer tous les détaillants sur un pied d'égalité. Attaquée en France à plusieurs reprises ces derniers mois, la loi Lang a vu sa légitimité réaffirmée par toute la profession. Rien de tel en Belgique, où ses prétendus défenseurs issus de la classe politique désespèrent ceux qui attendent une loi analogue. De quoi se demander si ce dossier, face à tant de mollesse, n'est pas qu'un alibi de décideurs en mal de culture.

Parallèlement à ce débat, celui de la tabelle suit les mêmes travers d'un problème sans cesse relancé, jamais résolu. Pointées du doigt ici, les étiquettes irritantes au dos de livres édités en France, mais vendus en Belgique, qui affichent un prix tout particulier, « belge », jusqu'à 15 % plus élevé que le prix pratiquant

qué en France. Une « pratique », justement, écartée par la grande majorité des distributeurs français, mais tout de même omniprésente : défendue bec et ongles par les filiales belges de grands distributeurs français, Dilibel (Hachette) et Interforum (Éditis), soit plus de 60 % des livres importés, l'étiquette en question n'est pas de ces mauvaises rencontres qui arrivent au bout d'une lune. Étonnant qu'en ces heures d'omniprésence médiatique du « pouvoir d'achat », la question de la tabelle n'ait pas même été évoquée.

JE VIENS DU SUD

Dans un pays comme la Belgique, dont la dépendance aux marchés extérieurs atteint des seuils exceptionnels, des solutions sont activement recherchées, dans les années 1970, pour encadrer le prix de vente au public des livres importés. Le 13 juin 1974, un arrêté ministériel établit tout d'abord le recours à un prix maximum : « À partir du 1^{er} décembre 1974, le prix de vente au public des livres [...] importés, taxe sur la valeur ajoutée comprise, ne peut dépasser le prix au public pratiqué dans le pays d'origine, exprimé en francs belges sur base de la parité des cours de change des monnaies en vigueur à cette date. » Mais sachant que francs belges et français se côtoient, et que la conversion présente un coût et un risque, une dérogation prévoit aussitôt que le prix de vente pourra être calculé par un recours à des « tables de conversion ».

C'est chose faite le 3 décembre 1974, par l'intermédiaire d'une circulaire adressée au Cercle belge de la librairie

par le ministre des Affaires économiques. À compter du 1^{er} janvier 1975, la « tabelle » devient l'instrument officiel du prix de vente des livres importés, et applique un taux supérieur au taux de change traditionnel. Or son existence allait bientôt être remise en question : le 7 juin 1987, un arrêté ministériel signe officiellement son abandon, mais par un habile tour de passe-passe, elle ne disparaît pas pour autant. Les années passent. Vient l'euro, supposé la rendre obsolète – les frais liés au change n'ayant plus de raison d'être. Mais tel le zombie sur lequel on tire et qui toujours se relève, la tabelle ne fait pas.

DEUX HYPOTHÈSES MOINS UNE

Pour les partisans du surcoût appliqué au livre cependant, l'appellation « tabelle » doit aujourd'hui prendre les guillemets. Conscients de l'inexistence légale de la tabelle (doublement poignardée, on l'a dit, par un arrêt ministériel et par l'euro), les distributeurs incriminés expliquent que les différences de prix actuelles ne sont pas le produit d'un maintien de la tabelle, mais le résultat d'une nécessité structurelle. Édité en 2001, le *Manifeste des distributeurs-importateurs de livre membres de l'ADEB* argue ainsi, entre autres choses, que le réseau de librairies belges se compose de nombreuses et petites structures disséminées sur tout le territoire, que coûts salariaux, TVA sur le livre ou taux d'imposition des entreprises sont plus élevés en Belgique, que les politiques culturelles belge et française diffèrent. D'où « passage de frontière » rimerait avec

« hausse budgétaire ». Formulons néanmoins deux hypothèses, d'un même scepticisme.

L'hypothèse la plus impertinente consiste à penser que la « tabelle » historique aurait déclenché une sorte d'accoutumance : habitués à percevoir *plus*, certains distributeurs éprouveraient le plus grand mal à percevoir *moins*. C'est d'ailleurs le point de vue de Claude Cherki, ex-directeur général du Seuil, qui en dénonçait il y a quelques années toute l'absurdité dans *La Libre Belgique* : « Rien ne justifie une différence de prix. La tabelle peut exister en Suisse qui a une autre monnaie et pour lequel il y a des dédouanements à effectuer. [...] Bruxelles est plus facile à livrer pour nous que Perpignan ! [...] La tabelle est un combat d'arrière-garde qui ne vise qu'à protéger les intérêts de filiales de grands groupes. »

La seconde hypothèse consiste à penser que la hausse des prix serait effectivement une nécessité structurelle pour les distributeurs. Mais deux éléments doivent être mis en exergue. Tout d'abord, sauf folie de leur part, comment expliquer que certains distributeurs (à l'instar d'Harmonia Mundi) n'appliquent aucun surcoût ? Sachant ensuite que la tabelle des origines avait sa propre justification (le *change*), le surcoût d'autrefois n'aurait-il pas dû être deux fois plus élevé (pour couvrir le *change* et les dites *nécessités structurelles*) ? Dans la mesure où les spécificités du marché belge ne datent pas d'hier, il eût été logique de trouver une « tabelle » officieuse (comme c'est le cas aujourd'hui) en plus de la tabelle officielle (comme

c'était le cas autrefois). Ce qui ne semble guère être la réalité, et indiquer que l'hypothèse de l'impertinence (la première) pourrait bien être la bonne.

ACTIONS CONCRÈTES

Le 5 mars dernier, un collectif d'écrivains belges s'immisçait poliment mais sûrement dans les pages du *Soir* : « Nous, auteurs belges publiés en France, nous ne comprenons pas pourquoi nos livres, comme tous ceux des écrivains du monde entier, se vendent plus chers à Bruxelles, Liège, Namur ou Charleroi qu'à Paris, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg ou Marseille. » Énième prise de position à l'encontre de la pseudo-tabelle, à côté du combat mené

depuis des années par Philippe Goffe, libraire à Waterloo.

Une plainte déposée en 2006 par l'Association des libraires francophones de Belgique auprès de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne en vue de dénoncer la violation de la libre circulation des biens s'est heurtée à la complexité juridique : d'accord pour reconnaître le maintien illégitime de la tablette, mais difficile, cependant, de parler d'une « entente » illicite, les deux distributeurs français montrés du doigt formant chacun une seule et même entité avec leur filiale belge. Et le ministre Marc Verwilghen de conclure, en pareil contexte : « Les informations dont on dispose à

l'heure actuelle sont insuffisantes pour me permettre de saisir le Conseil de la concurrence. » Alors qu'en régime de monnaie unique, la « tablette » officielle est jugée illégale, une tablette officieuse serait donc parfaitement légale.

Évidemment, Dilibel et Interforum ne manquent pas d'arguments, nombre d'employés du secteur à l'appui – pères et mères de famille, sans doute – qui demain, à les en croire, se retrouveraient sans emploi. Ils annoncent la disparition de la librairie en Belgique francophone. Puis prévoient la fin de la démocratie culturelle. Sans tomber dans un syndrome de Robin des Bois, qui vole aux riches pour donner aux autres, mieux vaut considérer prudemment les allégations de deux acteurs peut-être pas monopolistiques, mais sacrément majoritaires. Acteurs qui non contents de hisser les prix vers le haut, rassurent en affirmant que l'absence d'une loi sur le prix fixe du livre permet, « par le jeu des ristournes et des cartes de fidélité, que les livres ne soient guère plus chers en Belgique qu'en France » (*Manifeste*, 2001). Saluons donc tout à la fois le discount et les grandes surfaces, ces vecteurs culturels de toujours, venus compenser les augmentations « structurelles » de la post-tablette. Mais relouons surtout les initiatives qui émergent en dépit de ces quelques étrangetés locales. Alors à quand une enquête, au juste ?

Tanguy Habrand

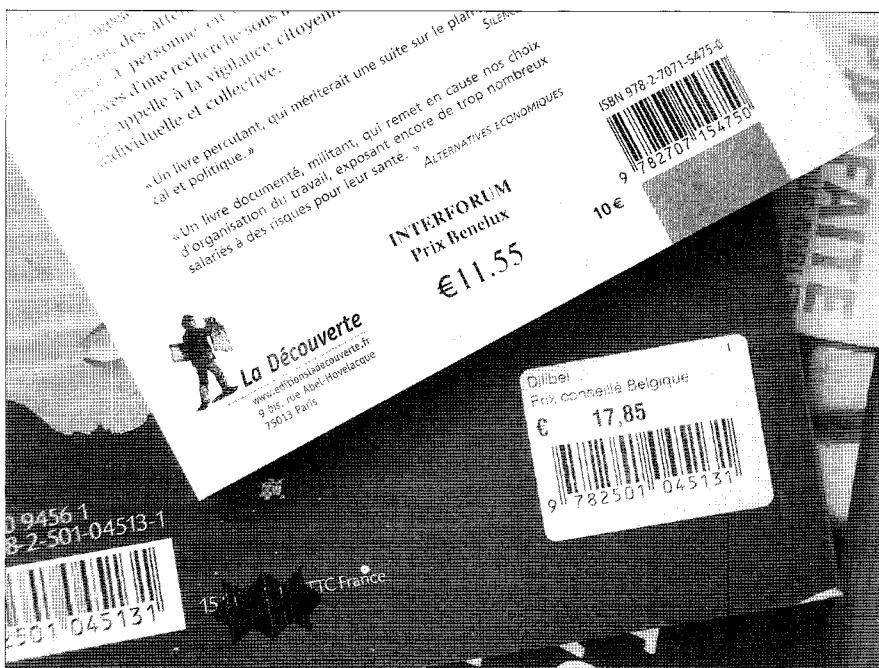


Photo Tanguy Habrand.

1. Tanguy HABRAND, *Le prix fixe du livre en Belgique. Histoire d'un combat*, Bruxelles, Les Impressions Nouvelles, 2007.